

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : martin-allard-cssp-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/a0a5da5b6ebaa432b046ef40>

Date d'obtention : 2025-01-24 15:13:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape se fait lors d'un dévoilement d'un événement par un élève ou un proche. L'intervenant recueille l'information. Si l'intervenant apprend qu'il y a d'autres personnes au fait, il doit les rencontrer pour avoir une idée claire de la situation. La collaboration des individus est primordiale. Si l'intervenant se bute à de la non-collaboration, il transfère alors le dossier au policier. Lorsque l'intervenant a une idée claire de la situation, la trousse l'aidera à établir si on est dans un cas de sextage ou non. ? Si oui, est-ce qu'il y a des intentions malveillantes ? La trousse guidera l'intervenant pour répondre à ses questions. Les réponses détermineront à quel moment ou non, l'intervenant contactera les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trousse sont destinées aux élèves de nos établissements scolaires. Si la situation implique des jeunes ou des adultes à l'extérieur, à ce moment il est du ressort de la police d'enquêter. De plus, la collaboration des jeunes impliqués est primordiale. L'intervenant peut expliquer et tenter de convaincre quelqu'un de collaborer. Mais en cas de refus, les policiers pourront prendre charge du suivi légal. En terminant, la trousse ne mène pas nécessairement à une judiciarisation du dossier. C'est aussi un outil de sensibilisation et de formation pour les jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, lorsqu'il est établi qu'il y a des intentions malveillantes. Aller confisquer l'appareil d'un élève me semble assez délicat. Même si on explique à la personne notre démarche. J'aurais peur qu'il refuse et que les images soient diffusées beaucoup plus rapidement.